

directement aux sociétés canadiennes intéressées, les demandes de renseignements qu'ils reçoivent d'hommes d'affaires de leur secteur au sujet de marchandises que le Canada est en mesure de fournir.

Une autre fonction importante dans plusieurs bureaux consiste à surveiller les stands et à aider à la participation de sociétés canadiennes à des foires commerciales outre-mer. Les délégués commerciaux se chargent de faire les préparatifs sur place en vue de l'arrivée de missions commerciales canadiennes et accompagnent ces missions dans leur territoires. Ils s'occupent également de trouver des fournisseurs de biens de toutes sortes à l'intention des importateurs canadiens.

Afin de saisir et de développer les occasions de commerce, les délégués commerciaux du Canada doivent voyager considérablement dans les régions qui leur sont confiées, visiter les principaux centres commerciaux et industriels, et s'entretenir avec les hauts fonctionnaires du gouvernement, les hommes d'affaires, les représentants des associations commerciales ainsi qu'avec les autorités municipales. Ils établissent ainsi dans les milieux des affaires des relations sociales qui contribuent à créer un courant de sympathie envers le Canada et ses produits, préparent la voie aux exportateurs canadiens et aident à obtenir des renseignements d'ordre commercial. Les délégués commerciaux reviennent au Canada à intervalles réguliers et organisent des tournées des centres industriels et commerciaux. Ils peuvent ainsi étudier des problèmes particuliers avec les hommes d'affaires et préciser leurs connaissances de la situation au Canada.

Dans les pays où le Canada maintient une mission diplomatique, le bureau du délégué commercial tient lieu de division commerciale et le délégué commercial a le titre de ministre (commerce), de conseiller-ministre (économie), de conseiller commercial ou de secrétaire commercial. Lorsqu'il est rattaché à un consulat, le délégué commercial ajoute à son titre ordinaire celui de consul général adjoint (commerce), de consul (commerce) ou de vice-consul (commerce) selon son rang. Il peut également être chargé du bureau en qualité de consul général. Lorsque son bureau est détaché et ne fait pas partie d'une mission diplomatique, le délégué commercial peut être appelé à remplir les fonctions de consul, d'agent d'immigration et autres du fait qu'il est le seul représentant du Canada.

AGENCES DU COMMERCE EXTÉRIEUR À L'ÉTRANGER AU 22 AOÛT 1965

AFRIQUE DU SUD

Johannesburg: Délégué commercial du Canada, Mobil House, 17^e étage, angle des rues Rissik et De Villiers, Johannesburg. Adresse postale: Case postale 715. Le territoire comprend la République Malgache, l'île Maurice, Mozambique et la Réunion.

Cape Town: Délégué commercial du Canada, 13^e étage, African Life Centre, rue St. George's, Cape Town. Adresse postale: Case postale 683. Le territoire comprend l'Afrique du Sud occidentale et l'île Sainte-Hélène.

ALLEMAGNE

Bad Godesberg: Conseiller commercial, Ambassade du Canada, Kennedy-Allee 35, Bad Godesberg.

Düsseldorf: Consul, Consulat du Canada, Koenigsallee 82, 4 Düsseldorf 1.

Hambourg: Consul général, Consulat général du Canada, Ferdinandstrasse 69, Hambourg.

ARGENTINE.—Conseiller commercial, Ambassade du Canada, Bártolomé Mitre 478, Buenos Aires. Le territoire comprend le Paraguay.

AUSTRALIE

Sydney: Conseiller commercial du Canada, 21^e étage, Édifice A.M.P., Circular Quay, Sydney. Adresse postale: Case postale 3952 G.P.O.

Melbourne: Conseiller commercial du Canada, Mobil Centre, 2 City Road, Melbourne.

Canberra: Conseiller commercial, Chancellerie du Haut-Commissaire du Canada, avenue Commonwealth, Canberra.